KAPATAKANA / CHEMINS DE PORTAGE

L'ENTENTE DE COLLABORATION: OUTIL DE RECHERCHE, D'ÉVALUATION ET DE GOUVERNANCE



Louise Lachapelle et **Shan dak Puana** (Jeanne d'Arc Vollant)

Mamu minu-tutamutau signifie bien faire ensemble en Innu-Aimun

Mamu minu-tutamutau est une démarche expérientielle et évolutive enracinée dans une amitié entre deux femmes, chercheures et artistes, qui découvrent ensemble la complémentarité de leurs compétences et de leurs engagements militants. Cette complicité critique et créative s'approfondit et se renforce depuis plusieurs années.

Au sein du collectif **Mamu minu-tutamutau**, nous unissons nos efforts et nos savoirs pour travailler ensemble, et avec nos collaborateurs, dans une perspective interculturelle de décolonisation et de démocratisation de la relation de recherche en milieux autochtones.

Pour d'autres informations consulter : https://mamuminututamutau.wordpress.com

Mamu minu-tutamutau

LOUISE LACHAPELLE, SHAN DAK PUANA, CLAUDIA MALTAIS-THÉRIAULT

Les **chemins de portage** ou ***kapatakana***, en Innu-Aimun sont les sentiers empruntés pour négocier certains rapides des rivières du Nitassinan. Ils offrent aussi des aires d'arrêt et de repos en forêt.

Mamu minu-tutamutau s'inspire de la création de ces sentiers pour évoquer l'**éthique collaborative** indispensable aux parcours collaboratifs souvent ponctués de moments de fluidité, de passages houleux, parfois difficiles, et d'étapes charnières, potentiellement transformatrices.

L'**éthique collaborative** est un projet éthique, politique, créatif et scientifique qui pose la question: ***Comment bien faire ensemble?*** du point de vue des divers partenaires de recherche. **Mamu minu-tutamutau** inscrit la relation de recherche dans une démarche holistique de décolonisation, d'autodétermination, d'autorégulation, de guérison individuelle et collective, ainsi que de justice sociale.

POUR NÉGOCIER LES PASSAGES D'UNE INTENTION AUX PRATIQUES DE LA COLLABORATION

UN PROCESSUS CRÉATIF

Les collaborateurs font appel à leur imagination pour concilier une diversité d'objectifs, d'intérêts et de façons de faire, ainsi que leurs espaces éthiques respectifs. Ils transforment ainsi la relation de recherche, la conduite, le fonctionnement et les retombées de la recherche, de même que les relations aux savoirs.

UN PROCESSUS PERFORMATIF

Les collaborateurs définissent conjointement et mettent en œuvre individuellement et collectivement, en paroles et en actions, les conditions équitables et culturellement adaptées d'une collaboration de recherche sur la base de relations de réciprocité mutuellement satisfaisantes et bénéfiques.

UN PROCESSUS ITÉRATIF

L'élaboration de l'entente de collaboration se poursuit d'une manière évolutive et négociée tout au long de la relation de recherche. Ce dialogue continu accompagne la définition, la réalisation, l'évaluation et la diffusion de la recherche. Il témoigne du pouvoir transformationnel de l'éthique collaborative.

DÉCOLONISATION ET DÉMOCRATISATION DE LA RELATION DE RECHERCHE EN MILIEUX AUTOCHTONES

ENJEUX ET DÉFIS

- Reconnaître l'histoire et l'héritage culturel colonial ethnocentriste et discriminatoire, et sa tradition de recherche dont les valeurs et les pratiques définissent encore largement le système universitaire;
- Questionner les fondements épistémologiques de la recherche occidentale en vue de transformer des valeurs et des pratiques bien ancrées dans des traditions institutionnelles et disciplinaires, dans des cultures professionnelles, communautaires et personnelles;
- Connaître l'histoire et le contexte actuel des communautés impliquées dans la recherche, leurs cultures, ainsi que leurs relations aux savoirs et à la production de connaissances.

- Poser un regard critique sur «sa propre culture» dans sa relation à «la culture de l'autre», donner voix à cette critique (parfois au risque de conflits de loyauté et de marginalisation);
- Situer sa propre position comme sujet et analyser les rapports intersubjectifs (dont les rapports de force, les jeux de pouvoir, etc.) que l'on entretient avec autrui – collègues, collaborateurs, partenaires ou participants à la recherche.

IMAGINER ET AGIR UNE AUTRE VISION DE LA RECHERCHE : CHERCHER ET VIVRE ENSEMBLE!

ENJEUX ET DÉFIS

- Développer un langage, des pratiques et des repères éthiques communs, inclusifs et cohérents qui guideront les actions concertées, individuelles et collectives, des collaborateurs;
- Pratiquer des formes d'évaluation continue et de réflexivité personnelle et collective, disciplinaire et institutionnelle menant à une éthique et à des méthodologiques collaboratives adaptées d'un point de vue (inter)culturel, ainsi qu'à des relations diversifiées aux savoirs.

- Respecter le bien-être et les interrelations entre les individus, les communautés, les écosystèmes et les savoirs;
- Contribuer à l'autodétermination et à l'accroissement des capacités en recherche des communautés et des organisations autochtones et à leur participation à toutes les étapes de la recherche en respect des niveaux d'engagement souhaités par chaque collaborateurs (depuis la définition du sujet et des questions de recherche, la conduite de la recherche, l'évaluation, la propriété intellectuelle, jusqu'à la mobilisation des connaissances);
- Soutenir la guérison mutuelle, la justice sociale et la coexistence harmonieuse.

Affiche: Mamu minu-tutamutau
Graphisme : Alexandre Huot
Crédit photo: Fatou Diop

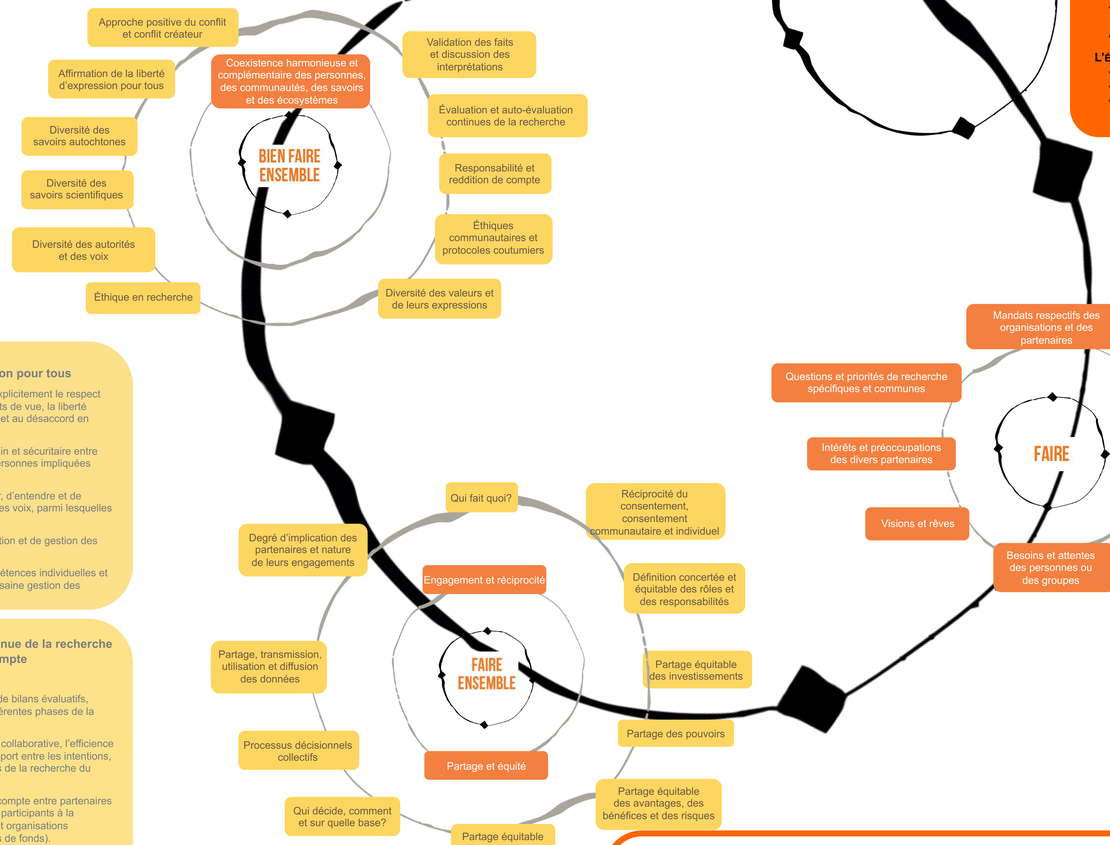
Les auteures reconnaissent le soutien du Fonds de recherche du Québec Société et culture.

KAPATAKANA / CHEMINS DE PORTAGE (Voir aussi version texte disponible en français et en anglais)
BOITE À OUTILS DES PRINCIPES DE LA RECHERCHE EN CONTEXTE AUTOCHTONE
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal (CRDP), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) www.csssppnql.com

COMMENT BIEN FAIRE ENSEMBLE ?

L'ENTENTE DE COLLABORATION
- vise à équilibrer la relation de recherche et à accroître la pertinence de la recherche du point de vue de l'ensemble des collaborateurs;
- favorise la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de l'éthique collaborative des partenaires durant toutes les phases de la recherche, peu importe le sujet ou le domaine de recherche;
- guide les collaborateurs dans la négociation, la conduite et l'évaluation de la recherche et de leur éthique collaborative;

L'ÉLABORATION ET L'ÉVALUATION CONTINUES D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION AMÈNE LES COLLABORATEURS À S'ENTENDRE SUR
- une définition concertée de l'objet de la collaboration et de ses objectifs dans le contexte spécifique d'une collaboration de recherche;
- une définition mutuellement satisfaisante des engagements réciproques, des conditions et des formes de la collaboration;
- les grands principes, les pratiques et les repères éthiques, les processus autorégulatoires et les valeurs guidant la mise en œuvre d'une collaboration de recherche égalitaire, équitable et viable, et dont les retombées sont diversifiées et mutuellement bénéfiques.



KAPATAKANA / CHEMINS DE PORTAGE

BIEN FAIRE ENSEMBLE C'EST QUOI?

CONCILIER les espaces éthiques des différents collaborateurs.

S'ENTENDRE SUR UNE VISION COMMUNE des processus d'autorégulation et d'évaluation continue de la collaboration de recherche, ainsi que sur des visées, des modalités et des retombées de recherche satisfaisantes du point de vue de l'ensemble des collaborateurs.

COMMENT?

KAPATAKANA / CHEMINS DE PORTAGE

FAIRE QUOI?

CONCILIER la diversité des objectifs et des intérêts, scientifiques et communautaires, des différents collaborateurs.

S'ENTENDRE SUR UNE VISION COMMUNE de l'objet de la collaboration et de ses objectifs dans le contexte spécifique de cette relation de recherche.

COMMENT?

Accroître la pertinence de la recherche pour l'ensemble des collaborateurs, ainsi que son intégrité sociale et scientifique de façon à répondre collectivement à des enjeux socioéconomiques et (inter)culturels communs;

Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre d'une éthique collaborative partagée et de processus de gouvernance et d'autorégulation de la recherche culturellement adaptés.

KAPATAKANA / CHEMINS DE PORTAGE

FAIRE ENSEMBLE C'EST QUOI?

CONCILIER la diversité des rôles et des responsabilités, ainsi que les façons de faire (méthodologies, protocoles et autres pratiques culturelles) des différents collaborateurs.

S'ENTENDRE SUR UNE VISION COMMUNE des modalités et des formes de la collaboration, sur les engagements réciproques et sur des manières concrètes de travailler ensemble.

COMMENT?

COEXISTENCE HARMONIEUSE ET COMPLÉMENTAIRE DES PERSONNES, DES COMMUNAUTÉS, DES SAVOIRS ET DES ÉCOSYSTÈMES

Validation des faits et discussion des interprétations
Qui parle de quoi? À qui? Au nom de qui?
Dans quelle langue et dans quels buts? Depuis quelle posture/ culture?

L'entente de collaboration prévoit des modalités d'examen des interprétations et de validation des faits qui soient viables et pleinement intégrées aux activités de la recherche. Il s'agit ainsi de recueillir les commentaires des différents acteurs impliqués et de favoriser :

- La correction des erreurs factuelles;
- La discussion des interprétations, des conclusions et des résultats de la recherche;
- La mise en contexte des interprétations et des conclusions;
- La divulgation des limitations de la recherche.

Affirmation de la liberté d'expression pour tous

L'entente de collaboration met en œuvre explicitement le respect de la diversité des expériences et des points de vue, la liberté d'opinion, ainsi que le droit à la dissidence et au désaccord en créant :

- Des conditions favorables au dialogue sain et sécuritaire entre collaborateurs, et avec l'ensemble des personnes impliquées (partenaires et/ou participants);
- Des moyens appropriés de communiquer, d'entendre et de documenter la diversité des opinions et des voix, parmi lesquelles les opinions divergentes;
- Des procédures de prévention, de médiation et de gestion des conflits;
- Des possibilités de développer des compétences individuelles et collectives pour le dialogue critique, et la saine gestion des conflits et de la dissidence.

Approche positive du conflit
Conflit créateur

Diverses situations et dynamiques peuvent perturber la recherche collaborative où les conflits sont inévitables et, potentiellement, créateurs dans la mesure où ils sont aussi porteurs de possibilités de changement et d'innovation.

L'entente de collaboration vise :

- À anticiper les valeurs, loyautés ou intérêts potentiellement conflictuels;
- À identifier les stratégies appropriées auxquelles ils pourront recourir afin de développer leurs compétences collectives dans la saine gestion des conflits;
- À développer une approche positive du conflit et ainsi actualiser le potentiel de transformation qui provient de la résolution appropriée des conflits.

Évaluation et auto-évaluation continue de la recherche
Responsabilités et reddition de compte

L'entente de collaboration identifie :

- Les moments favorables à la réalisation de bilans évaluatifs, individuels et collectifs, au cours des différentes phases de la recherche ;
- La manière dont seront évalués l'éthique collaborative, l'efficience et l'efficacité de la collaboration, et le rapport entre les intentions, les objectifs, les actions et les retombées de la recherche du point de vue des différents acteurs ;
- Des formes appropriées de reddition de compte entre partenaires (les uns vis-à-vis des autres), envers les participants à la recherche, et envers les communautés et organisations impliquées (parmi lesquelles les bailleurs de fonds).

ENGAGEMENT ET RÉCIPROCITÉ

Définition concertée et équitable des rôles et des responsabilités
Degré d'implication des partenaires et nature de leurs engagements réciproques
Qui fait quoi?

Les partenaires négocient ensemble la nature et le degré d'implication appropriée dans les différentes phases de la recherche. Ils définissent ainsi un niveau d'engagement satisfaisant et mutuellement bénéfiques, et des obligations réciproques. L'entente de collaboration permet de mettre en place les mécanismes visant à opérationnaliser ces engagements et cette participation active à la recherche.

Réciprocité du consentement et des engagements
Entente de collaboration
Consentement communautaire et individuel
Qui fait quoi?

L'éthique collaborative tend à adopter une conception relationnelle du consentement communautaire et individuel. Il s'agit d'un processus continu et d'un engagement de réciprocité dont les collaborateurs (partenaires ou participants) sont mutuellement responsables en regard de leur entente de collaboration tout au long de la recherche.

PARTAGE ET ÉQUITÉ

Partage des pouvoirs
Processus décisionnels collectifs
Qui a quels pouvoirs (autorité et capacité)?
Qui décide de quoi, au nom de qui, comment et sur quelles bases?

La recherche collaborative est sous la responsabilité de l'ensemble des partenaires. Voilà qui implique une définition concertée et adaptée des rôles et des responsabilités respectifs des collaborateurs, ainsi qu'une planification et des mécanismes favorables au partage des pouvoirs.

Des processus décisionnels collectifs, transparents, démocratiques et inclusifs permettent aux partenaires et aux participants de partager le contrôle de la conduite de la recherche (conception du projet, formulation des questions de recherche, planification, gestion, collecte, analyse et interprétation, diffusion, évaluation et suivi de la recherche), de la gestion des ressources, des données et des résultats.

Pensons à titre d'exemple à des processus décisionnels basés sur certains modèles autochtones du consensus afin de développer un esprit de solidarité entre les partenaires et affirmer la force des décisions collectives.

Partage équitable des ressources, avantages, bénéfices, risques et investissements
Qui paie? Qui contribue? Qui bénéficie?

« Le partage des avantages de la recherche constitue une préoccupation majeure pour les communautés autochtones. Un projet de recherche devrait produire des résultats avantageux pour la communauté et/ou ses membres participants. Le partage des avantages avec une communauté devrait être envisagé du point de vue de cette dernière. […] Le partage des avantages doit compenser les investissements en recherche. » (IRSC, 2007)

Dans une perspective d'équité et de réciprocité, des ressources financières devraient aussi être allouées aux partenaires dans le but de compenser, au-delà du remboursement des dépenses encourues, les coûts de la participation à la recherche des communautés et organisations autochtones.

Des ressources suffisantes (argent, services, temps, formation) devraient être rendus disponibles pour la formation continue des différents partenaires.

Partage, transmission, utilisation et diffusion des données
Échange équitable? Réciprocité? Circularité des savoirs?

Un protocole formel négocié localement et, au besoin, adapté aux différentes activités ou projets spécifiques de la programmation vient compléter l'entente de collaboration en définissant les repères éthiques concernant:

- Les modalités d'application des Principes PCAPMC des Premières Nations : Quelles sont les obligations des partenaires en ce qui concerne la Propriété, le Contrôle, l'Accès et la Possession des informations, des données, des résultats et autres livrables de la recherche?
- Le respect des protocoles et pratiques locales entourant les savoirs traditionnels (ST);
- Les droits de propriété intellectuelle (DPI) et de copropriété intellectuelle;
- L'appellation officielle et la signature, de même que leur utilisation pour identifier toute activité de coproduction ou de mobilisation des connaissances et s'assurer de reconnaître formellement la contribution des partenaires et des participants qui le souhaiteraient.